

Intact Corporation financière reçoit l'approbation de la Bourse de Toronto pour procéder à une offre publique de rachat d'actions dans le cours normal de ses activités

TORONTO, le 9 févr. 2017 /CNW/ -Intact Corporation financière (TSX : IFC) (la « Société ») a annoncé aujourd'hui qu'une offre publique de rachat d'actions dans le cours normal de ses activités (« l'offre »), autorisée par son conseil d'administration, a été approuvée par la Bourse de Toronto (« TSX »). En vertu de l'offre, la Société rachètera aux fins d'annulation jusqu'à 6 551 741 actions ordinaires au cours des 12 prochains mois, ce qui représente environ 5 % de ses actions ordinaires émises et en circulation.

À la clôture des marchés le 1^{er} février 2017, il y avait 131 034 834 actions ordinaires émises et en circulation. Le nombre d'actions ordinaires qui seront effectivement rachetées aux fins d'annulation et le calendrier des rachats seront déterminés par la Société. L'offre de la Société présentement en cours expire le 11 février 2017 et la Société estime que le renouvellement de l'offre procure un moyen flexible de distribuer une partie de son capital excédentaire aux actionnaires qui choisissent de participer au programme. Au cours de la période précédente de 12 mois, la Société a racheté 510 200 de ses actions ordinaires en vertu de son offre antérieure à un prix moyen pondéré de 88,709 \$.

Les rachats se feront sur le marché libre par l'entremise de la TSX ainsi que par celui d'autres bourses désignées et marchés organisés au Canada. En vertu des règles de la TSX, la Société peut racheter quotidiennement un maximum de 45 248 actions ordinaires par l'entremise de la TSX, ce qui représente 25 % de la moyenne quotidienne du volume d'actions ordinaires transigées au cours des six mois précédant le 1^{er} février 2017, exception faite de tout achat en bloc effectué conformément aux règles de la TSX.

Les rachats aux fins d'annulation pourront se faire par d'autres façons que la TSX ou un organisme de réglementation des valeurs mobilières autorisera, notamment des opérations croisées organisées au préalable ou des conventions de gré à gré hors Bourse aux termes de dispenses. Le prix que paiera la Société pour les actions sera le cours du marché au moment de leur acquisition ou un autre prix que la TSX ou un organisme de réglementation des valeurs mobilières autorisera. Le prix des actions rachetées aux fins d'annulation par contrat de gré à gré aux termes d'une dispense d'offre publique de rachat émise par un organisme de réglementation des valeurs mobilières sera inférieur au cours en vigueur pour ces actions en vertu de la dispense.

Les rachats d'actions ordinaires pourraient commencer le ou vers le 13 février 2017 et prendront fin le 12 février 2018, ou à une date antérieure si la Société a acquis le nombre maximum d'actions ordinaires admissibles ou si elle a décidé de ne plus effectuer de rachats.

À propos d'Intact Corporation financière

Intact Corporation financière (www.intactcf.com) est le plus important fournisseur d'assurance IARD au Canada. La société distribue ses produits d'assurance sous la marque Intact Assurance par l'entremise d'un vaste réseau de courtiers, notamment sa filiale en propriété exclusive, BrokerLink, et directement aux consommateurs par l'entremise de belairdirect.

Énoncés prospectifs

Certains des énoncés figurant dans ce communiqué sont des « énoncés prospectifs ». Ces énoncés comprennent, notamment, des énoncés concernant les termes et le fonctionnement de l'offre publique de rachat d'actions dans le cours normal de ses activités de la Société et l'intention de la Société de racheter ses actions. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération des lois en valeurs mobilières applicables du Canada.

De par leur nature, les énoncés prospectifs sont assujettis à des incertitudes et à des risques inhérents et sont fondés sur diverses hypothèses de nature générale ou spécifique qui laissent entrevoir la possibilité que les résultats réels ou les événements pourraient différer de façon importante relativement à nos attentes telles qu'elles sont exprimées de manière explicite ou implicite dans ces énoncés prospectifs en raison de divers facteurs, notamment : une décision de la Société de ne pas racheter la totalité ou une partie du nombre total d'actions qu'elle est autorisée à racheter, ceux dont il est question dans la notice annuelle la plus récente que la Société a déposée et ceux dont il est question dans le rapport de gestion annuel le plus récent que la Société a déposé. Par conséquent, nous ne pouvons garantir que les énoncés prospectifs se concrétiseront et nous vous prions de ne pas vous y fier outre mesure. Sauf dans la mesure où les lois canadiennes sur les valeurs mobilières l'exigent, nous n'assumons aucune obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement. Veuillez-vous référer à la mise en garde du rapport de gestion le plus récent que la Société a déposé.

SOURCE Intact Corporation financière

Relations avec les médias : Stephanie Sorensen, Directrice principale des communications externes, 1 416 344 8027, stephanie.sorensen@intact.net; Relations avec les investisseurs : Samantha Cheung, Vice-présidente aux relations avec les investisseurs, 1 416 344 8004, samantha.cheung@intact.net

<https://salledepresse.intactfc.com/2017-02-09-Intact-Corporation-financiere-recoit-lapprobation-de-la-Bourse-de-Toronto-pour-proceder-a-une-offre-publique-de-rachat-dactions-dans-le-cours-normal-de-ses-activites>